

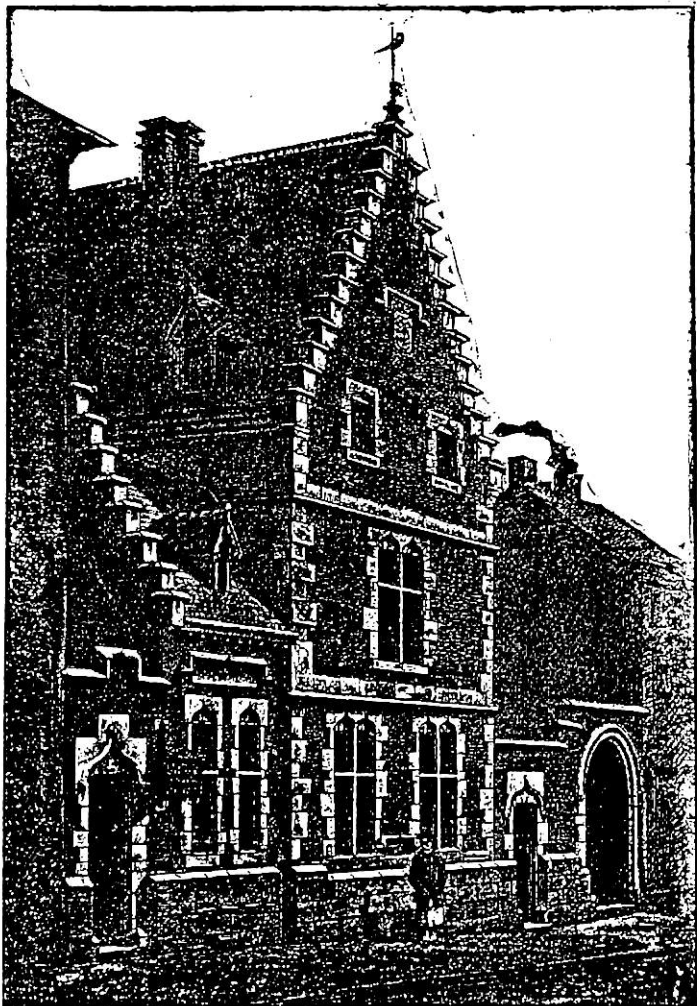
LE REFUGE DE L'ABBAYE SAINT-PIERRE DE LOBBES EN LA BONNE VILLE DE THUIN

1. DATES DE CONSTRUCTION

Thuin, ville fortifiée aux confins de la Principauté de Liège contenait, à la fin de l'Ancien Régime, plusieurs refuges de monastères à l'intérieur de son enceinte: celui de Lobbes, celui d'Aulne et, plus tardivement, celui de la Thure. Une erreur manifeste, répétée dans des livres et revues en recopiant des textes non contrôlés a fait intervertir parfois les deux plus anciens de ces refuges. Qu'on ne s'y trompe pas: l'ancien Refuge de Lobbes est bien l'actuel Hôtel des Postes de Thuin.

De quand date ce vénérable monument? Certains historiens du siècle dernier, comme Emmanuel Braconnier avancent pour cette construction la date de 1447, sous l'abbatiat de dom Ansel, mais sans apporter aucun commencement de preuve. Il paraîtrait plus vraisemblable d'accepter une date postérieure fixant les premières constructions à l'époque de l'abbé Guillaume Cordier qui dirigea l'abbaye entre 1495 et 1523. Dans cette hypothèse, on possède, en effet, une date de référence: le cartulaire de Lobbes nous apprend qu'en 1529 eurent lieu des agrandissements au refuge, par l'achat d'une propriété voisine. Ce refuge qui existait déjà était donc probablement l'oeuvre de Guillaume Cordier qui, on le sait par ailleurs, s'occupa très activement du temporel de son abbaye.

Son successeur, dom Guillaume Caulier (1523-1550) fit l'acquisition de diverses maisons jouxtant le refuge, non seulement en 1529, mais aussi en 1530 et en 1545. Comme déjà à cette époque, les espaces à bâtir étaient plutôt rares dans cette grand'rue resserrée sur sa ligne de crête, le seul moyen d'agrandir était de racheter des immeubles voisins. Il



en sera de même lorsque les Oratoriens s'installeront au 17ème siècle.

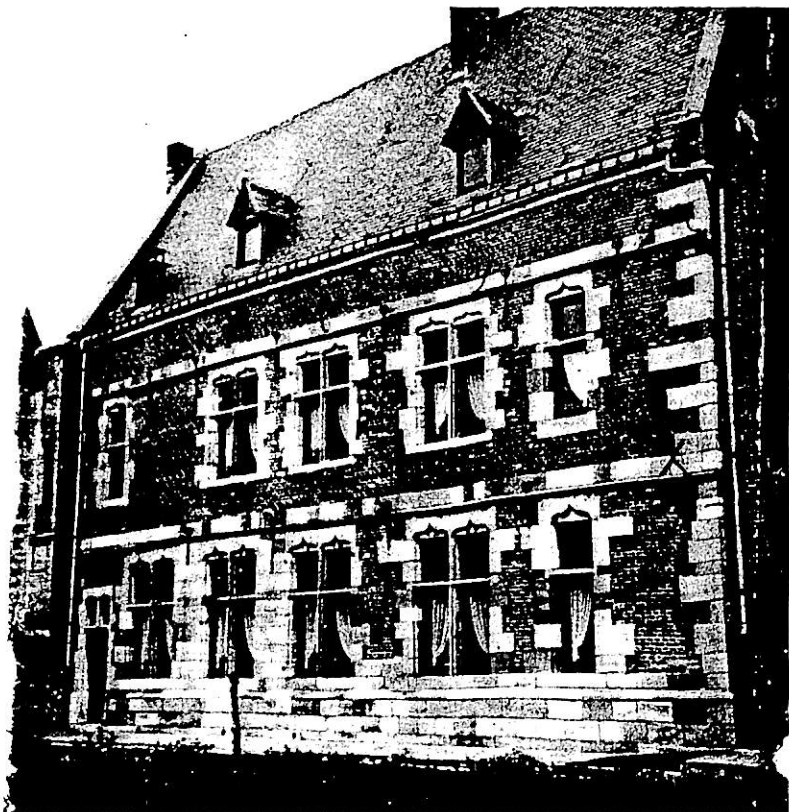
Il ne faut pas non plus se laisser égarer par un ancrage millésimé portant la date de 1552 et figurant sur le fronton à rue. Cet ancrage a fait errer des historiens du 19ème siècle et trompe encore de nos jours des fervents de rallyes touristiques. Il fut placé là par le restaurateur de 1889 et provient des agrandissements d'une aile construite du temps de l'abbé Dominique Capron (1550-1570), coadjuteur et successeur de dom Caulier. En vue d'un dernier agrandissement, dom Capron se rendit, au surplus, acquéreur en 1562 d'une autre propriété voisine qu'il fit aménager avec l'ensemble architectural. Désormais, le refuge de Lobbes prenait sa forme définitive, s'étendant jusque l'actuelle Rue Rempart du midi et s'adossant à la belle propriété patricienne de l'Hôtel de Bury.

2. ASPECTS DE LA CONSTRUCTION

L'ensemble des bâtiments présente, donc, depuis la moitié du 16ème siècle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime l'aspect d'une construction à deux ailes, en retour d'équerre, avec pignon sur rue. L'aile occidentale qui longeait autrefois la rue menant aux remparts fut malheureusement anéantie après la Révolution, ou du moins rendue méconnaissable par des transformations malheureuses en habitations privées: conséquences tragiques des spoliations républicaines.

Ce plan en équerre était particulier, comme l'écrit l'historien Léonce Deltenre, à l'architecture liégeoise, et se retrouve dans le Refuge d'Aulne, à quelques pas de là, ainsi qu'à l'Hôtel de Bury jouxtant notre Refuge de Lobbes.

Le matériau de la construction est en mariage harmonieux de pierre bleue au grain serré et de briques roses cuites au bois, parfois quelque peu noircies au feu. Les soubassements sont de pierre, de



Façade du midi - 16e siècle

même que les deux larmiers, les blocs d'angle et les encadrements écussonnés des portes et des fenêtres. Le reste est constitué de ces briques de couleur rose-tendre qui s'unissent si bien à la pierre dans de nombreux monuments du 16ème siècle.

L'ensemble architecturale, note encore Léonce Deltenre, est d'un style gothique attardé, déjà un peu marqué par l'approche chez nous, de la Renaissance. A l'époque de cette construction et malgré la misère des temps, furent aussi édifiés d'autres magnifiques monuments en notre Thudinie: l'abbatiale nouvelle de Lobbes, le Choeur de l'abbatiale d'Aulne, l'Hôtel particulier de Bury à Thuin.

3. DESTINATION INITIALE DES BATIMENTS

La destination donnée par les constructeurs à ces bâtiments de Thuin, était réellement celle d'un Refuge pour la communauté monastique de Lobbes, au cours de ce 16ème siècle particulièrement perturbé. L'abbaye avait choisi notre ville toute proche et bien défendue. Dès les temps les plus anciens, elle y avait déjà constitué son lieu d'asile naturel, à une époque où Thuin faisait encore partie de ses propriétés monastiques. Au cours du Moyen Age, au coeur du refuge thudinien, les 17 villages de la Châtellenie avaient le même droit d'asile, confirmé au cours des siècles postérieurs. Par contre, ces mêmes villages avaient l'obligation d'un service permanent de guêt, rappelé par des ordonnances épiscopales de 1572, 1577, de 1595 et d'autres dates ultérieures.

Cependant, il ne semble pas que l'abbaye de Lobbes ait souvent usé de cette faculté de pouvoir se réfugier en notre Ville. Ainsi, en 1558, l'abbaye fut entièrement pillée par des régiments français du duc de Guise, et quelques vingt ans plus tard par les troupes du duc d'Alençon; mais les archives ne mentionnent nulle part la retraite des moines vers Thuin. Sans doute, avaient-ils été, comme ce fut

souvent le cas, attaqués par surprise. Par contre, la chronique d'Aulne n'omet pas de mentionner leur Refuge de Thuin comme lieu d'asile en de telles circonstances, soit pour sa communauté, soit pour d'autres communautés religieuses comme celles de la Thure et de Soleilmont.

Si le Refuge de Lobbes à Thuin ("*notre Hôtel de Thuin*" comme le disaient les moines) ne paraît guère avoir été utilisé comme tel par le monastère, on sait qu'en d'autres circonstances, il a servi comme lieu de rencontres. C'est ainsi qu'en 1693, le 27 juin, un record y fut conclu par devant le notaire thudinien Denecken, entre l'abbaye de Lobbes représentée par dom Pierre Mengal et dom Lambert Hailu et d'autre part le Magistrat de Thuin représenté par ses deux bourgmestres annuels, ses deux bourgmestres descendants, le greffier du Magistrat ainsi que les représentants de la Cour de Justice. Il s'agissait de fixer définitivement les limites de juridiction entre les terres de Thuin et celles de Lobbes. La pièce officielle qui en résulta, mise au point au dit Refuge, se révèle d'une grande valeur pour l'étude de la toponymie locale et régionale.

C'est encore au Refuge de Thuin que le 10 janvier 1741, la population de Thuin est avertie de l'organisation d'une permanence tenue par le Receveur de l'abbaye, concernant les soi-disant rentes seigneuriales foncières dues sur chaque bonnier d'héritage du jugement de Thuin, ainsi que d'un prétendu droit de champiage à payer par chaque manant du Val sous Thuin. Il faut se souvenir ici qu'avant 889 l'ensemble thudinien était propriété de l'abbaye de Lobbes mais que, lors du partage de cette année 889, l'Evêque Francon s'était réservé seulement la citadelle de Thuin avec ses fiefs militaires et avait laissé, comme auparavant, à l'abbaye, la ville-basse de Thuin et les hameaux périphériques de notre future ville. Les cartulaires de Lobbes avaient fixé définitivement ces dispositions... pour les rappeler quelque 850 ans plus tard: ceux de la V-B et de la périphérie, avant de se

libérer complètement de la dépendance monastique, relevaient de l'abbaye envers laquelle ils étaient redevables d'une rente tréfoncière permanente, jamais complètement oubliée. C'est pourquoi, en 1741, - et ce n'était sûrement pas la première fois - l'abbaye de Lobbes rappelait cette antique charge et, du même contexte, avertissait que son receveur "*tiendrait siège dans le Refuge dud. monastère en laditte ville de Thuin*", aux fins de percevoir ces taxes. Le Magistrat thudinien, faut-il le souligner, n'envisageait pas cette redevance anachronique du même point-de-vue, et protesta vigoureusement contre ces mesures qu'il considérait comme obsolètes.

Si ces événements nommément cités comme s'étant passés au Refuge de Lobbes ne souffrent aucun doute, il reste possible que d'autres dispositions conclues entre l'abbaye et le Magistrat de Thuin (ou d'autres instances) aient eu lieu dans les mêmes bâtiments du Refuge, sans que l'information soit parvenue jusqu'à nous. En tous cas, il ne semble pas que l'abbaye de Lobbes ait destiné son "*Hôtel de Thuin*" à un autre usage que celui de rencontres, sous l'Ancien Régime.

4. AUX TEMPS DE LA REVOLUTION

Vers la fin juin de l'année 1792, les moniales de la Thure (Solre-sur-Sambre) fuyant l'invasion des républicains français vinrent demander asile à Lobbes et on leur assigna, avec l'accord de l'Abbé, le Refuge de Thuin situé non loin de leur ancien refuge qu'elles avaient imprudemment revendu vers 1750. C'était une tradition chez les moniales de chercher asile en notre ville en cas de danger venant de France. La Communauté en fuite comprenait alors 16 religieuses de chœur, 8 converses et une novice. Leur abbaye fut livrée aux flammes par les sans-culottes le 4 octobre suivant leur arrivée au Refuge. Bientôt, plusieurs de ces religieuses allaient décéder à Thuin: soeur Théodulphe le 30 septembre 1792; soeur Xavier Dupont le 10 mars 1793, soeur Constance Dumont le 25 septembre 1793, et

une autre encore le jour de Noël de la même année. Avec l'accord du Curé intrus Nicolas Degueldre, elles furent toutes enterrées chez les Soeurs Grises.

Après une courte restauration liégeoise, ce fut l'invasion définitive des sans-culottes, le 10 mai 1794, suivie du pillage et de l'incendie de nos deux abbayes sambriennes de Lobbes et d'Aulne. Le Refuge de Lobbes à Thuin fut confisqué par les révolutionnaires locaux qui refusèrent en juillet 1794 à l'épouse de l'ex-bailli des terres de Lobbes (Charles Demade, émigré) d'en devenir la gardienne à titre conservatoire. Ils lui font remettre les clefs et placent les bâtiments sous scellé. Le 8 août, ils y confisquent purement et simplement le mobilier des moniales de la Thure, qui le réclament en vain. A la même époque, ils fourent même en prison deux des leurs qui s'étaient permis d'y dérober quelques grappes de raisin (ci-devant monastique) et quelques haricots du jardin, à la faveur d'une escalade burlesque après avoir descellé des vitraux ...

Les moines de Lobbes, du moins les 16 qui étaient rentrés après la tourmente, demandent l'autorisation le 8 juillet 1795 à la municipalité révolutionnaire de Thuin, au vu de leur abbaye détruite, de pouvoir utiliser leur refuge thudinien demeuré intact. Ce leur fut catégoriquement refusé.

5. UTILISATION SOUS L'OCCUPATION FRANCAISE

1) L'aile orientale de l'ancien refuge.

L'aile orientale, face à la grand-rue, c-à-d l'actuel Hôtel des Postes fut désigné comme caserne pour la gendarmerie française qui l'occupa dès le 19 pluviôse An V (7 février 1797). Sans vergogne, l'Administration occupante mit les travaux de transformation intérieure de l'ancien Refuge à charge de la Ville de Thuin, alors que ces frais, en toute logique, auraient dû être assumés par l'Etat. En tous

cas, c'est seulement en juin 1809 que le sous-préfet donne des ordres au Maire Martin de signer un mandat en faveur de J-B Blampain et d'Augustin Varlet pour paiement de l'adjudication des travaux de maçonnerie, charpentes et ferronneries exécutés à l'ex-Refuge de Lobbes. Le devis en avait été établi par l'architecte officiel P-Fr. Lemire. Malgré ces premiers travaux, la caserne allait bientôt être désertée: le 27 juillet 1810, le dernier gendarme qui restait encore à Thuin reçut l'ordre de rejoindre Beaumont. En dépit des supplications du Maire Albert-Gérard Martin, la décision fut maintenue. Le canton de Thuin est, pour le moment, privé de ses gendarmes après 13 ans de présence. Ce corps mis en place par les occupants français avait pour mission de maintenir l'ordre mais aussi de rechercher activement les réfractaires à la conscription obligatoire jusqu'alors inconnue de nos aïeux liégeois.

2) L'aile occidentale.

Quant à l'aile occidentale de l'ancien Refuge de Lobbes, donnant à la fois sur la grand-rue et sur la rue menant aux remparts, elle sera vendue comme bien national. C'est seulement le 16 novembre 1808 que la Caisse d'amortissement procéda à cette opération. L'affiche de la vente, portant aux Archives de Mons le n°391, art.20 décrit comme suit le bien mis aux enchères:

"Une maison sous les nos 34 et 35, située grand-rue, composée au rez-de-chaussée de 2 pièces à feu, 2 cabinets et une cave dans laquelle il y a un puits; 2 chambres à feu et un cabinet au 1er(étage), avec grenier au dessus, couverte en ardoises et une gouttière de plomb derrière lad. maison. Et une cour au fond dans laquelle se trouve une petite galerie soutenue par des piliers en pierre bleue, et au dessus un petit cabinet; le tout couvert en ardoises; bâtie sur 1a70 de terrain soit env. 9 verges"

L'ensemble, est-il encore mentionné, tient "d'orient à la Caserne de gendarmerie, du couchant à la rue tendante au rempart, du midy à la Veuve Mary et du nord à la grand-rue". Le bien est occupé sans bail par un charron nommé Adrien Sablon et est évalué en valeur 1790, à un revenu de 100 Fr et en somme capitale à 1200 Fr.

Après deux feux, le bien mis en vente publique a été adjugé au Sieur Antoine-Joseph Spalart, ardoisier à Thuin, moyennant la somme de 1.575 Francs, versée dans les caisses françaises toujours à sec.

6. SOUS LA PERIODE HOLLANDAISE

Après les triomphes napoléoniens vinrent les défaites: celle de Leipzig en octobre 1813, celle de Russie en 1814 et celle de Waterloo en 1815, suivie de notre rattachement non sollicité à la Hollande. Ce problème de la gendarmerie dans les locaux du Refuge de Lobbes était déjà revenu à l'ordre du jour dès janvier 1815. Aux demandes officielles, le maire Martin avait fait savoir qu'il n'était en possession d'aucun plan ni devis de transformation, que le budget communal n'avait rien prévu et qu'on ne trouverait d'ailleurs pas d'entrepreneurs, car ceux qui avaient exécuté les premiers travaux en l'An V (1797) n'en avaient été payés qu'en 1810, ce qui ne les incitait nullement à accepter de nouveaux ouvrages.

Cependant, malgré ces atternoiements et ces dénégations, on expédie à Thuin une brigade de 9 gendarmes: cinq à cheval et quatre à pieds. Aucune autre réparation n'ayant été poursuivie, l'Administration a dû les loger chez l'habitant. On trouve néanmoins dans les comptes communaux de l'An 1815, quelques postes relatifs à la gendarmerie: 959 Fr pour grosses réparations, 214 Fr pour du mobilier, 1500 Fr pour des literies ...

Au 9 avril 1816, la situation n'a guère changé: la nouvelle brigade composée de 7 hommes et de 5 femmes (et oui!) est toujours logée chez les bourgeois, tandis que les travaux d'aménagement se poursuivent dans l'ancien refuge de Lobbes. La brigade n'y sera, en fait, casernée que le 1er mai 1816.

Dans les comptes de 1817, figure une modique somme de 25 florins pour l'entretien de la gendarmerie payée au maçon Rochez; outre une allocation de 302 florins, assignée par la Ville à la maréchaussée. Pour les exercices suivants, 1818 et 1819, l'entretien de ces bâtiments par la Ville n'atteindra guère 100 florins.

Il n'empêche que le 23 novembre 1819, lorsque des fonctionnaires sont venus les expertiser, en vue d'une vente éventuelle, par le gouvernement hollandais, nos édiles thudiniens leur firent remarquer que ces bâtiments du Refuge avaient été "*appropriés et entretenus*" par la Ville, sans aucune compensation et qu'on devait plutôt les laisser acquérir par l'Administration Communale "*pour continuer à y loger les gendarmes qui ne sauraient jamais trouver meilleur local*". Ces derniers y resteront d'ailleurs longtemps encore.

7. SORT DU REFUGE DE 1830 A 1887

Avec l'année 1830, un nouveau visage politique naît dans le pays: la Belgique indépendante dans laquelle nous retrouvons enfin notre liberté perdue en 1794. La gendarmerie est désormais nationale. A Thuin, sa caserne est demeurée dans l'ancien Refuge de Lobbes.

Nous avons conservé de cette époque une lithographie de Hoolans datée de 1854 sur laquelle est représentée la gendarmerie avec sa porte cochère de forme rectangulaire menant aux écuries et son pseudo-portique muré en ceintre. Du mur, une tête de lion en bronze dégurgite un filet d'eau qui remplit sans fin un abreuvoir sur les bords duquel un rêveur se repose.

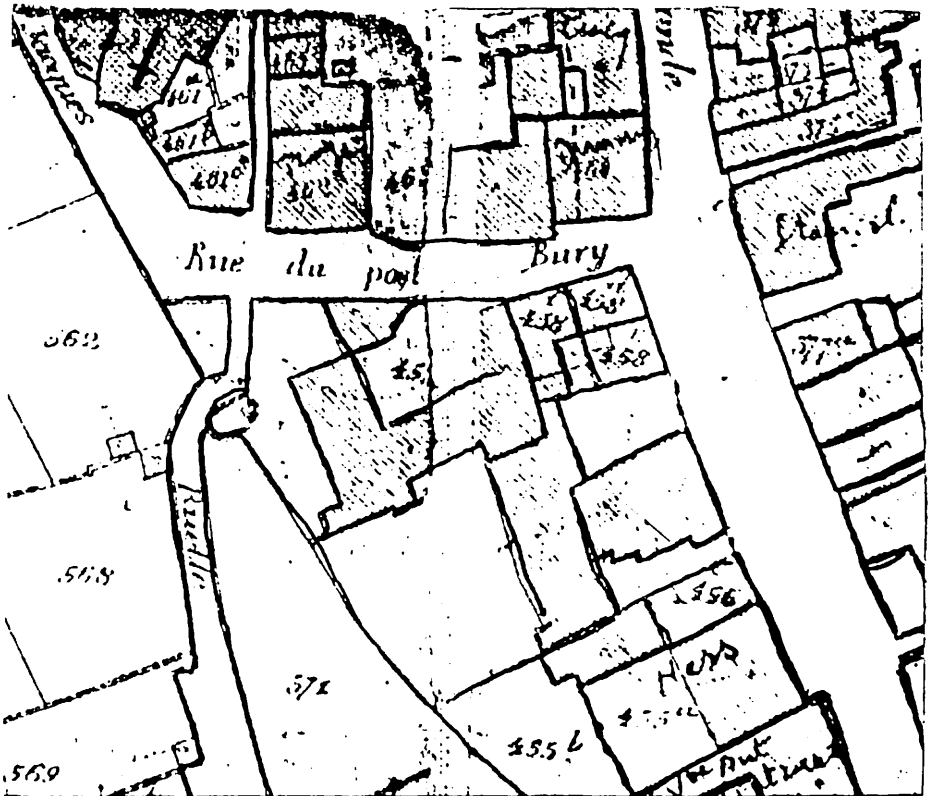


Lithographie de Hoolans - 1854.

Le gros du bâtiment, pignon sur rue, paraît délabré, avec ses deux fenêtres au rez-de-chaussée et sa petite porte d'entrée dans une annexe non couverte. La façade a été mutilée, ses croisillons ont été brisés et les gradins du pignon apparaissent dégluignés; un monte-charge pour la nourriture des chevaux est fixé à hauteur du grenier, tandis que l'abreuvoir assurant leur boisson coupe l'alignement du trottoir. L'ensemble respire la négligence des pouvoirs publics

spoliateurs et les modifications malheureuses à but utilitaire.

Cependant cette lithographie est intéressante à de nombreux points de vues et notamment en ce sens qu'elle nous restitue l'état dernier des bâtiments avant leur restauration. A l'époque de la confection du Plan Popp vers 1865-70, la gendarmerie toujours installée dans l'ancien Refuge est cadastrée Son E n°457 pour une contenance bâtie et non bâtie de 9 ares 68 centiares.



Quant à la partie occidentale de l'ex-Refuge, vendue comme bien national en 1808 à l'ardoisier thudinien Antoine Spalart, nous la découvrons quelque peu à l'avant-plan de la lithographie de Hoolans. Elle

a été revendue vers 1852 à MM.Losseau et Berteau-Blampain, lesquels en ont modifié l'aspect, le transformant en un bloc de trois maisons à caractère utilitaire et d'esthétique plus que médiocre. Au plan de Popp, cette aile privatisée du Refuge porte les numéros cadastraux: c/458E au nom de Berteaux Julien, c458D au nom de Losseau Céline épouse de Paimparé Hubert et c/458 au nom de Paimparé Hubert. Ce dernier nous est bien connu: il était professeur, maître de musique, organiste et fondateur de sociétés harmoniques.

8. LES RESTAURATIONS DE L'EX-REFUGE EN 1887 - L'HOTEL DES POSTES

L'ancien refuge de Lobbes servit de caserne pour les gendarmes jusqu'en 1887. C'est à cette époque que l'Etat Belge fit construire la nouvelle caserne au Chant des Oiseaux sur des propriétés appartenant à la Ville de Thuin, à Antoine Labillois et à Englebert Laloyau situées à la bifurcation formée par la rue de Stoupré et la route de Biesmes.

Dans le rapport de gestion communale de l'exercice 1887, on peut lire que *"le gouvernement a alloué les crédits nécessaires à la conversion de l'ancien refuge de Lobbes en Hôtel pour le service des Postes"*. Et le rapport de la Ville poursuit:

"L'importance de la somme allouée pour cette restauration permet d'espérer un travail complet: tout en respectant jusqu'aux moindres détails des façades, cet immeuble conservera intact, (pour le moins) un fragment de ce bâtiment-type, unique en Belgique, de l'architecture civile des premières années de la Renaissance."

On apprend aussi dans ce document que les études sont presque terminées et que les adjudications auraient lieu dans quelques jours, *"afin de pouvoir commencer les travaux au printemps prochain"*.

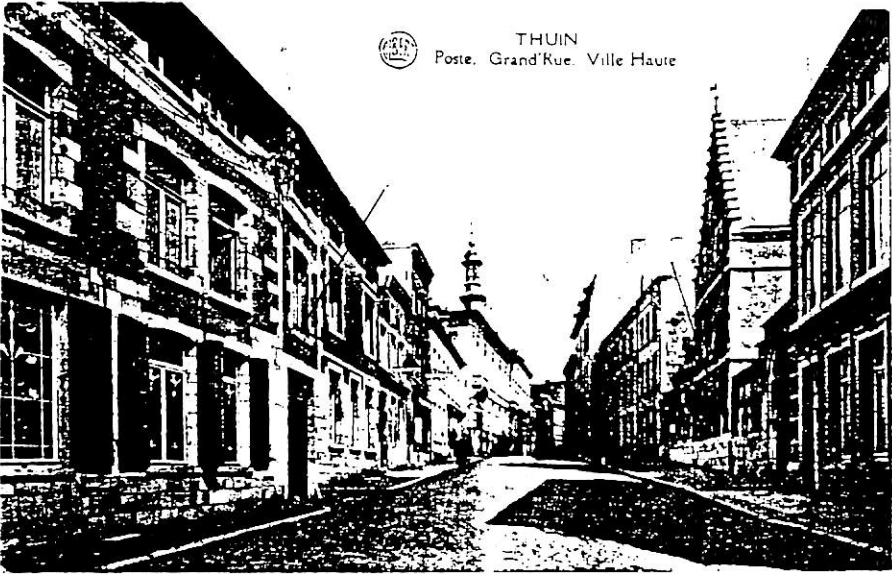
Les plans de la restauration avaient été établis par un architecte gantois d'une trentaine d'années, ingénieur des services publics pour les Postes et Télégraphes: Alphonse Van Houcke. Les architectes de l'époque étaient pris d'une véritable fringale pour les restaurations en néo-gothique, à la suite de Viollet-le-Duc et de ses émules. Celle du Refuge de Lobbes se ressent de cette tendance par un mélange quelque peu fantaisiste de vrai et de faux (adjonction d'une annexe latérale donnant accès aux nouveaux bureaux, insertion dans le pignon d'armoiries esthétiques mais fantaisistes, ajoute de fenêtres mansardées en style néo-gothique, de gradins latéraux, d'ancrage rapporté). Quant aux bâtiments de la cour intérieure, ils ont été moins remaniés et ont gardé davantage leur caractère primitif. Il en est de même pour la façade méridionale dans son ensemble, d'où la vue plonge vers les jardins suspendues et la vallée de la Biesmelle.

Les travaux se poursuivent activement, car pour l'année 1889, le Bureau des Postes est déjà opérationnel. On en voit la preuve dans les chiffres statistiques de cette année: une recette de de presque 4.800.000 Frs, des paiements à des clients au guichet atteignant presque le million. On y traite aussi la Caisse d'Epargne pour environ 450.000 Frs de sommes perçues; des effets commerciaux y sont encaissés pour 3.500.000 Frs, outre les mandats postaux et les quittances. Ces chiffres en valeur de l'époque où tout se traitait encore en francs-or sont considérables pour une petite ville comme la nôtre.

La Ville de Thuin n'avait été dotée d'un bureau des Postes qu'à partir de 1818. Jusqu'alors la correspondance avec l'extérieur ne se faisait que par messagers-piétons lesquels étaient nombreux et bien organisés; ils prenaient livraison des lettres, colis ou espèces en l'Hôtel de Ville. Pour des expéditions de long trajet, non assurées par les messagers thudiniens, il existait depuis l'époque française des Bureaux de Distribution à Beaumont, Fontaine-l'Evêque,



THUIN
Poste. Grand'Kue. Ville Haute



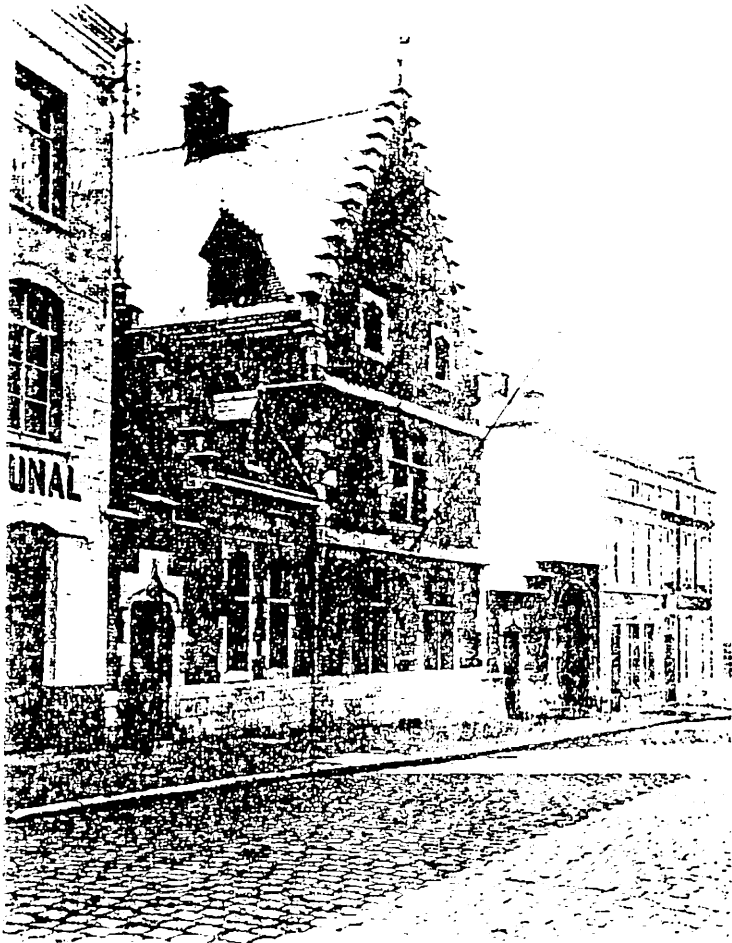
Binche et Charleroi où nos piétons pouvaient confier leurs messageries pour un acheminement plus lointain. Après de nombreuses démarches officielles, notre ville finit par obtenir un Bureau de Poste qui fut opérationnel le 1er juillet 1818. Le premier titulaire au titre de "distributeur" sera Hypolite François, âgé de ... 71 ans, gendre de feu le maire Boursault. Il exerça cette fonction de 1818 à 1834, année de sa démission. Son successeur fut Constant Fauconnier, natif de Fontaine-l'Évêque, habitant Thuin depuis 1821 où il exerçait déjà les fonctions d'organiste (V-H), de maître de musique et de directeur-fondateur de la philharmonie. En 1836, notre ville sortant enfin de son long marasme connut un tel développement économique qu'elle devint siège d'une Perception des Postes. Son premier percepteur fut naturellement le "distributeur" en titre: Constant Fauconnier. Le Bureau de Postes sera successivement installée dans la Cour de la Paroisse, puis dans l'ancien Refuge d'Aulne et enfin à la Rue des Nobles (au n°8) avant d'être transféré définitivement dans l'ancien Refuge de

l'abbaye de Lobbes où il remplaça la gendarmerie après restauration des bâtiments rapportés ci-avant.



Cour intérieure

En ce dernier quart du 19ème siècle, l'Hôtel des Postes installé dans l'ancien Refuge déservait encore 10 localités de Thudinie (après en avoir précédemment desservi 18). Il comptait un percepteur et un auxiliaire outre deux facteurs de perception et sept facteurs ruraux. Puis, ces services devinrent peu à peu tels que nous les connaissons aujourd'hui encore. Bien qu'on commence à parler d'un déménagement futur, c'est toujours le vénérable Refuge avec ses dédales de pièces nombreuses et peu fonctionnelles qui abrite les messageries du coeur et de l'esprit par où transitent tant de secrets de nos contemporains.



Quant à l'aile occidentale vendue et privatisée par les Biens Nationaux à la Révolution, elle a toujours conservé sa double destination: commerciale dans la grand-rue et particulière dans la rue des Remparts du Midi. Après transformation, leur aspect semble respecter mieux l'environnement aujourd'hui qu'autrefois.

9. POUR CONCLURE

Thuin, ancienne "*Bonne Ville*" de la Principauté de Liège, eut toujours beaucoup du mal à se développer, en raison de sa situation périphérique. Bien qu'industrielle, elle fut toujours plutôt pauvre. Et son architecture civile s'est vivement ressentie de cette pauvreté. Deux bâtiments d'importance ont paru échapper à cette règle pour la raison simple qu'ils appartenaient à des abbayes voisines relativement riches: Lobbes et Aulne. Ces monuments vénérables ne sont autres que les deux Refuges (ou Hôtels) que ces puissantes abbayes ont fait ériger dans l'enceinte de la forteresse thudinienne, au 16ème siècle.

Celui de Lobbes, devenu à l'époque contemporaine, dans sa partie la plus noble, bâtiment public jusqu'à nos jours, méritait une attention particulière. Il peut, à juste titre, être considéré comme l'édifice civil ancien le plus important de la Ville, vestige heureux du gothique en son déclin.

Et aujourd'hui, à quatre siècles de distance, malgré sa restauration un peu rude du siècle dernier, puissions-nous admirer encore avec ferveur, ce travail consciencieux des "machons" d'autrefois, artisans chevronnés de l'emploi de la brique rose et de la pierre pérenne, sur laquelle ils laissaient parfois leur griffe particulière, la "marque des tâcherons". Rendons hommage à l'art délicat des anciens tailleurs de pierres, burinant ces ravissantes constructions gothiques qui font la joie, aujourd'hui encore, de nos yeux fatigués des agressions actuelles, édifiées sans relief et sans âme, de ciment, de béton et de matériaux standardisés

Tous droits Réservés

G-H. CONREUR



Cour intérieure - Portes jumelées du 16ème siècle

Sources et références.

1. Archives de l'Etat à Mons:
Recueil des Copies authentiques
Affiches des Biens Nationaux
2. Archives Comunales de Thuin
Rapports de gestion communale 1886 sq.
Registres de population et d'Etat civil
Délibérations époque contemporaine.
3. Boulmont G.: dans "Belgique illustrée Van Bemmel"
Tome II.
4. Conreur G-H.:
Collection Cathula: nos 1 et 17.
Pages d'Histoire thudinienne - dans Bulletin "Le
Berceau" nos 102 et 103.
5. Deltenre Léonce: Les monuments religieux de Thuin
et leur mobilier.
6. Enquêtes sur place: Gendarmerie - Bureau des
Postes.
7. Popp P-C: Plans et matrices - Thuin
8. Rombeau Joseph: Les Archives communales Rapports
nos 3-4 et 5.
9. Sandra et Lacomblez: Postes, messagers et piétons
en Thudinie
10. Vos Joachim: Lobbes, son abbaye et son chapitre,
Tome II.